

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Risques

Perpignan, le

- 6 MARS 2014

Dossier suivi par :
Claire SENAC

☎ : 04.68.51.95.54
☎ : 04.68.51.95.29
✉ : claire.senac
@pyrenees-orientales.gouv.fr

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général requise au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement pour la réhabilitation du cordon dunaire sur le littoral de la commune de Torreilles

En application de l'arrêté préfectoral n° 2014062-0004 du 3 mars 2014 il sera procédé à une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général requise, au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, pour l'opération précitée, présentée par Perpignan-Méditerranée Communauté d'Agglomération.

Le dossier d'enquête publique, comportant la demande de déclaration d'intérêt général, la décision n°2012 339-0003 le 4 décembre 2012 rendue par l'Autorité environnementale, ainsi que le registre seront mis à la disposition du public à la mairie de Torreilles pendant 31 jours consécutifs du lundi 31 mars 2014 au mercredi 30 avril 2014 inclus et tenus, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi: 9h/12h et 14h30/18h).

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur Enquête DIG - mairie de Torreilles ,1 avenue de la Méditerranée – 66440, qui les annexera audit registre après les avoir visées.

Monsieur Francis MATEU, sapeur-pompier professionnel, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de Torreilles :

- le lundi 31 mars 2014 de 9h à 12h
- le samedi 12 avril 2014 de 9h à 12h
- le mercredi 16 avril 2014 de 14h30 à 18h
- le mercredi 30 avril 2014 (jour de clôture) de 14h30 à 18h

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒+33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax :

⇒+33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

⇒INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr

⇒COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de l'arrêté d'ouverture d'enquête sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales (<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>) et de l'ensemble du dossier d'enquête à la mairie de Torreilles ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des Territoires et de la mer).

Une copie des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales, à l'adresse internet précitée, ainsi qu'à la mairie de Torreilles et à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des Territoires et de la mer) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de Perpignan-Méditerranée Communauté d'Agglomération (Direction Environnement et Eau / Service Grands Travaux / 04 68 08 60 00).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'Environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus, prise par arrêté du Préfet des Pyrénées-Orientales.

Le Chef du Service de l'Eau
et des Risques *per interim*



F. CORTIZ